

CEDRE Ambition

REGION SUD

CEDRE Ambition prend la forme d'un appel à candidature ouvert jusqu'au 15 décembre 2023.

Présentation du dispositif

CEDRE Ambition vise à accompagner et à soutenir dans la durée des entreprises en développement, créatrices d'emplois qui s'engagent dans une démarche de responsabilité sociale des entreprises (RSE) ambitieuses et structurées et s'impliquent fortement dans la transition écologique.

CEDRE Ambition permet à l'entreprise de bénéficier :

- d'une analyse de leur projet de développement,
- d'un accompagnement par un expert à la réalisation d'un diagnostic global RSE et l'élaboration d'un plan d'actions de 3 ans portant sur la responsabilité sociétale des entreprises RSE et la transition écologique,
- un suivi semestriel par l'expert RSE tout au long du parcours avec une orientation vers des dispositifs d'aides adaptés,
- une animation collective visant à favoriser les échanges de bonnes pratiques, la collaboration et coopération entre pairs,
- une possible subvention en investissement pour soutenir la mise en œuvre de leur plan d'actions sur le champ de la transition écologique et/ou de la responsabilité sociétale des entreprises. Les modalités de soutien sont précisées dans le cadre d'intervention de [CEDRE Investissement](#) : dispositif de soutien à l'investissement des entreprises de la communauté CEDRE.

CEDRE Ambition fait partie d'une [gamme CEDRE](#) incluant également : "[CEDRE Premier](#) : pour soutenir le déploiement des premières actions des entreprises n'ayant ni les moyens ni l'ambition de s'engager immédiatement dans un processus aussi structurant que proposé par "CEDRE Ambition".

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

CEDRE Ambition s'adresse aux TPE et PME de moins de 250 salariés dont le siège social ou l'établissement concerné par l'accompagnement est localisé en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

— Critères d'éligibilité

L'entreprise :

- ne doit pas être une filiale d'un groupe ne répondant pas à la condition précédente,
- doit avoir au moins 2 ans d'existence ou présenter au moins 1 bilan,

- doit être porteuse d'un projet de développement solide, créateur d'emplois et souhaitant s'engager dans une démarche de transition écologique et de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) ambitieuse (au niveau de la production, de l'approvisionnement et/ou de la distribution) qu'elles relèvent ou non d'un secteur lié à la croissance verte,
- et/ou s'engager dans un nouveau modèle économique en lien avec l'économie circulaire, notamment l'économie de la fonctionnalité, l'économie collaborative.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Les bureaux d'étude et cabinets conseils dont l'activité consiste à accompagner des organisations dans une démarche globale de RSE, de transition écologique et/ou de développement durable ne sont pas éligibles.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le dispositif d'accompagnement est financé à 100% par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

L'entreprise doit envoyer un mail à cedre@maregionsud.fr en précisant dans l'objet "Candidature CEDRE Ambition 2024" pour demander la création d'un espace sécurisé de dépôt. A la suite de cela, un lien sharepoint sera transmis pour déposer le dossier complet.

Le dépôt du dossier (joint dans la partie "Fichiers attachés") doit être accompagné des pièces listées ci-dessous et renvoyé à cedre@maregionsud.fr et **avant le 15 décembre 2023**.

L'entreprise doit s'inscrire en parallèle sur [le portail régional de l'économie circulaire](#) qui favorise les retours d'expérience et synergies entre entreprises responsables.

Pour tous renseignements ou conseils complémentaires relatifs au montage du dossier, il est possible de contacter :

- France Active Provence-Alpes-Côte d'Azur : cedre@franceactive-paca.org
- Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur – Service Entrepreneuriat Transitions Ecologiques et Numériques (SETEN) à cedre@maregionsud.fr

— Éléments à prévoir

Les documents à joindre au dossier de demande sont les suivants :

- la lettre de candidature (jointe dans la partie "fichiers attachés"), incluant l'attestation sur l'honneur et l'attestation des minimis,
- l'inscription de l'entreprise sur [le portail régional de l'économie circulaire](#),
- la copie des actes justifiant l'existence juridique de l'entreprise (Kbis, inscription au registre des métiers, JO...),
- la copie des statuts à jour,
- les 3 derniers exercices clos obligatoire et s'ils sont disponibles les liasses fiscales et 3 derniers rapports du commissaire aux comptes,
- si appartenance à un groupe : l'organigramme juridique,
- la plaquette de présentation de l'entreprise et/ou rapport d'activité,
- l'organigramme hiérarchique,
- le curriculum vitae du / des dirigeant.e.s,
- la répartition du capital social,
- le pacte d'actionnaires en vigueur (si il existe),
- les diagnostics déjà réalisés (stratégique, RSE, environnement ou financier) (s'ils existent),
- toute preuve de votre engagement RSE et transition écologique (charte interne...).

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 2 ans.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Données supplémentaires
 - › Aides soumises au règlement
 - › Règle de minimis

Organisme

REGION SUD

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Hôtel de Région
27, place Jules Guesde
13481 MARSEILLE cedex 20
Téléphone : 04 91 57 50 57
Télécopie : 04 91 57 55 96

Fichiers attachés

- [Dossier de candidature pour CEDRE Ambition](#) (18/09/2023 - 0.13 Mo)
- [Lettre de candidature - Attestation sur l'honneur - Attestation de minimis](#) (18/09/2023 - 0.14 Mo)

Source et références légales

Sources officielles

Appel à candidature 2024.